CMJN

PROMOTION D'UNE EXPLOITATION MINIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE

L'ANAIM a pour mission de planifier, concevoir et réaliser des infrastructures adaptées aux besoins du secteur minier, en veillant à leur intégration harmonieuse dans l'environnement et en favorisant le développement économique local.

Journal des Appels d'Offres & Offres d'Emplois

www.jaoguinee.com

DCMP ONFPP ARMP GUINEE Transparence - Equité - Efficacité Aguipe

N°809 / LUNDI 02 NOVEMBRE 2026 Hebdomadaire / www.jaoguinee.com Prix : 3000 GNF

APPELS D'OFFRES

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET.....P/03/04
- SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET.....P/05/06

MINISTERE DE LA SANTE UAGCP

- AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE.....P/06

MATD / ANAFIC

- SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET.....P/07/08

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- AVIS D'APPEL NATIONAL.....P/08

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

- SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET.....P/09

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE / (PATAG – EAJ)

- AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/10/11

MINISTERE DE L'AGRICULTURE / (PDRI-RHFG 2)

- AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT.....P/12/13

MINISTERE DE LA SANTE

- AVIS D'APPEL RESTREIN.....P/04
- AVIS D'APPEL RESTREIN.....P/14/15

SCOOP GUINEE

wwwjaoguinee.com

Notre expertise, notre force

Conseil



Horoscope de la semaine du 26 octobre 2026

OFFRES D'EMPLOIS



Imprimerie Vision2000com



Horoscope de la semaine du 2 novembre 2026

Horoscope pour le Bélier
Votre ascendant pour 2026: Lion

Amour

Les célibataires vont multiplier les interactions et faire des rencontres inédites. Avec une personne en particulier, les affinités seront si profondes que vous aurez l'impression de partager une même histoire de vie.

Travail et argent

Votre supérieur pourrait chercher à vous retenir dans vos fonctions actuelles, car il n'a pas trouvé de remplaçant. Soyez ferme et exprimez vos besoins!

À lire aussi: Horoscope Bélier de novembre: un vent de changement souffle sur votre vie amoureuse et professionnelle

Horoscope pour le Taureau
Votre ascendant pour 2026: Vierge

Amour

Les «occupations» éprouvent votre relation. Vous devez trouver le bon moment pour la tendresse et l'intimité. Vous renforcerez alors votre complicité.

Travail et argent

Vous ferez preuve d'un bel enthousiasme et d'une grande détermination. N'ayez pas peur de mettre en avant vos compétences et votre capacité à réaliser des progrès. Vous possédez des ressources insoupçonnées!

À lire aussi: Horoscope Taureau de novembre: rencontre marquante et succès professionnels en vue

Horoscope pour le Gémeaux
Votre ascendant pour 2026: Balance

Amour

Vous examinez vos attentes en matière d'amour. Est-ce que vous avez fixé la barre trop haute? L'amour exige parfois que l'on fasse preuve de souplesse et d'acceptation de l'imperfection.

Travail et argent

Vos collègues, supérieurs hiérarchiques ou clients apprécient vos initiatives et vos idées audacieuses. Vous constatez même une hausse de vos revenus grâce à vos compétences.

À lire aussi: Horoscope Gémeaux de novembre: un mois de renouveau et d'opportunités

Horoscope pour le Cancer
Votre ascendant pour 2026: Scorpion

Amour

Votre partenaire a un tempérament impétueux qui peut parfois causer des problèmes. Toutefois, les moments agréables que vous partagez ensemble permettent d'adoucir les tensions.

Travail et argent

De nouvelles opportunités ou responsabilités dans les domaines professionnel, artistique, commercial ou politique s'offrent à vous et apportent des changements positifs dans votre vie.

À lire aussi: Horoscope Cancer de novembre: l'amour et la carrière vous réservent de belles surprises

Horoscope pour le Lion
Votre ascendant pour 2026: Sagittaire

Amour

Quelques célibataires s'apprêtent à vivre une rencontre aussi inattendue qu'inoubliable. Sous l'influence d'Uranus, la planète des surprises, un véritable coup de foudre pourrait venir chambouler votre routine quotidienne!

Travail et argent

Qu'il s'agisse d'affaires, d'art ou de politique, votre audace pourrait vous mener à une belle promotion. Souriez, la vie vous sourit!

À lire aussi: Horoscope Lion de novembre: reconnaissance, succès et vie sociale au sommet

Horoscope pour la Vierge
Votre ascendant pour 2026: Capricorne

Amour

Les changements d'humeur de votre partenaire usent votre patience. Il est peut-être temps d'avoir une conversation franche. Pour certains, un projet de voyage renforcera la complicité dans votre relation.

Travail et argent

Votre excellent sens de l'organisation et votre esprit stratégique vous seront d'un grand secours. La machinerie pourrait faire défaut et causer des retards.

À lire aussi: Horoscope Vierge de novembre: de bonnes nouvelles pourraient transformer votre mois

Horoscope pour la Balance
Votre ascendant pour 2026: Verseau

Amour

Vous avez eu le courage de faire le premier pas et vous attendez maintenant une réponse avec impatience. Cette personne vous a instantanément séduit.

Travail et argent

Un certain manque de confiance en vous entrave votre progression. Ne laissez pas ce « manque » prendre le dessus. D'autant plus que vous aurez plusieurs projets à gérer simultanément.

journaldesappelsdoffres@yahoo.fr / journaldesappelsdoffres@gmail.com

N° de compte B.I.G : 004 000 1571000601 67
J.A.O - N° 253/PR/TPI/K/C/2011 - ARRETE N°/2012/ 7132 MJ/CAB - BP/ 4034 Conakry / Quartier Sandervalia

ADMINISTRATEUR GENERAL
Directeur de Publication
Alpha Souleymane Bah ''Fischer''
625 190 207

Directeur Général
Ahmed Chamsoudine Cherif
655 23 78 73 / 628 23 78 73

Secrétariat
Mame Diouf 621 672 636

Service Commercial
Mory Koné 611 33 17 45

Service vente abonnements
Aissatou Barry "Aye" : 622 200 169

Service Rubrique
Nadege camara 624 972 693

Service de production
Ibrahima Sory Bangoura 623831934

Service distribution
Laye Sangaré 625 624 893

COMPTABILITÉ & FINANCE
Mohamed Maciré Conté
625812714

MONTAGE /GRAPHISME
Fodé Abdoulaye Camara
" Moriah"
664 932 996 / 625 242 334
fodeabdoulayec07@gmail.com

Imprimerie
Vision 2000 Communication plus

L'Énigme

"On me trouve une fois dans une minute, deux fois dans un moment, mais jamais dans un siècle. Qui suis-je ?"

La Réponse
La lettre "M".

Minute contient une fois la lettre M.
Moment contient deux fois la lettre M.Siècle ne contient pas du tout la lettre M.

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)
CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN
SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DÉMATÉRIALISÉE DU TRAITEMENT DES LISTES MINIÈRES AU COMPTE DU CENTRE DE PROMOTION ET DE DÉVELOPPEMENT MINIER (CPDM)

SMI N°008/PGRNME/C/2026
Date de fin : 12 Novembre 2026

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce CREDIT IDA N° 6885 – GN et du DON IDA N° 8190 -GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour : Mise en place d'une plateforme dématérialisée du traitement des listes minières au compte du centre de promotion et de développement minier (CPDM).

Objectif de la Mission

L'objectif principal de cette mission est de concevoir une plateforme digitale qui permet de moderniser la gestion des listes minières en réduisant de manière efficace et efficiente le délai de traitement des demandes d'approbation des sociétés.

De façon spécifique:

- Créer une plateforme informatique automatisée et sécurisée de traitement efficace et efficient des cahiers de charge des sociétés minières conformément aux dispositions du Code Minier ;
- Intégrer dans la plateforme toute la documentation relative au cadre légal et réglementaire encadrant le secteur minier ainsi que le mode opératoire de traitement des listes minières ;
- Faciliter la collaboration entre les différents acteurs, tels que les sociétés minières, le ministère des Mines, le ministère du Budget, etc. ;
- Améliorer la transparence et la reddition des comptes dans le processus de gestion des listes minières ;
- Contribuer pleinement au développement durable du secteur minier ;
- Réduire l'intervention humaine dans le but d'éviter les risques d'erreurs ;
- Identifier les acteurs et créer des niveaux d'accès prédéfinis pour chaque intervenant dans la chaîne ;
- Élaborer un guide d'utilisation de la plateforme à l'attention des utilisateurs et ;
- Renforcer les capacités des acteurs impliqués sur l'utilisation de la plateforme.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Expérience générale :

Le Cabinet devra justifier d'au moins cinq (05) années d'expérience dans la conception, le développement, le déploiement et la maintenance de plateformes numériques sécurisées.

- Expérience spécifique :

Le Cabinet doit, entre autres, avoir :

- Avoir démontrer une expérience avérée dans la réalisation de projets similaires, notamment au profit des administrations publiques et, de préférence, du secteur minier
- Avoir justifier d'au moins trois (03) références vérifiables de projets similaires réalisés au cours des cinq (05) dernières années, appuyées par des attestations de bonne exécution ou des procès-verbaux de réception, et démontrer sa capacité à conduire des projets financés par des partenaires techniques et financiers internationaux
- Une bonne connaissance du Code minier de la République de Guinée

 Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme, etc.).

Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- Expérience générale (20 points) ;
- Expériences spécifique (70 points) ; et
- Capacité technique (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2025), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :
Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés

à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :

1. De la préparation des Termes de référence de la mission
2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, saut si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection Fondée sur la Qualification du consultant » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h30mn à 16h30mn (heure de Conakry/Guinée).

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le 12 Novembre 2026 à 12 heures précises (heure de Conakry/Guinée), aux adresses ci-après :
A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet
Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum
Tél : 00224 622 20 02 24, E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et avec copie obligatoire à moriba.kourouma@pgrnme.com, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 26 Octobre 2026

Le Coordonnateur

Unité d'Exécution Le Coordonnateur PGRNME

Oumar WANN.

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

N°3366/MSHP/CAB/2026 Conakry, le 29 OCT 2026

Avis d'Appel d'Offres Restreint

AAOR N°04/MSHP/CAB/PRMP/2026

Objet : *Travaux de rénovation et d'aménagement du Camp Camayenne devant accueillir temporairement les services de l'hôpital National Ignace Déen au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique*

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les coûts de travaux de rénovation et d'aménagement du Camp Camayenne devant accueillir temporairement les services de l'hôpital National Ignace Déen au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Dans le cadre de l'exécution dudit travaux, sous financement du budget national de développement (BND), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Restreint sous pli fermé pour la réalisation des :

Travaux de rénovation et d'aménagement du Camp Camayenne devant accueillir temporairement les services de l'hôpital National Ignace Déen en lot unique au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène.

Le délai d'exécution est de six (06) mois.

La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

N°	SOCIETES/ENTREPRISES
1	MOBINEK GLOBAL SERVICE SARLU
2	MAD SERVICE SARLU
3	AFRICA GLOBAL SERVICES AND SUPPLY
4	OKASIS CONSULTING
5	GROUP OMEGA ET PARTENERS

La passation du marché sera conduite par voie d'Appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Restreint qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de deux millions cinq (2 500 000 GNF) francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les frais d'immatriculation du contrat de **0,3%** du montant hors taxe du marché à verser par l'Attributaire sur le compte de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique, nouveau siège au 2ème étage à gauche, commune de kaloum au plus tard le .02./12./ **2026 à 10 heures 00 mn** et la séance d'ouverture des plis aura lieu à **10 heures 30 mn** le même jour dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (04) exemplaires dont une copie originale et trois copies.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à **1,5%** du montant de l'offre pour chaque lot.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de cent vingt jours **(120 jrs)** à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant de la DGCMP et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Une version électronique de l'offre technique (scanné PDF) et financière (sous forma Excel et scanné PDF) sur clé USB (bordereau des prix unitaires).

Veuillez croire, **Mesdames et Messieurs**, en l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique N°057389 Le Ministre RG Guinée

Madame Khaïté SALL

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE (MMG)
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MEDD)

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)
CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN
SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL INTEGRE DU MASSIF DU FOUTA DJALLON (MFD) EN REPUBLIQUE DE GUINEE

SMI N°15/PGRNME/MEDD/C/2026
Date de fin : 16 Novembre 2026

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce CREDIT IDA N° 6885 – GN et du DON IDA N° 8190 -GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants pour : la Sélection d'un bureau d'étude pour l'élaboration d'un diagnostic territorial intégré du Massif du Fouta Djallon (MFD) en République de Guinée.

Objectif de la Mission
L'objectif global est de doter le Gouvernement guinéen, l'Agence Nationale de Gestion Intégrée du MFD, la Task Force UNESCO et les partenaires de la Guinée (notamment au niveau régional) d'un cadre de référence territorial complet, basé sur la consolidation des connaissances actuelles, les leçons du passé et orienté vers l'avenir, permettant de prendre des décisions éclairées pour l'aménagement durable, la gestion et la gouvernance du MFD sur le territoire guinéen. Ce cadre devra répondre aux exigences du classement en Réserve de Biosphère et en Patrimoine Mondial de l'UNESCO, et s'aligner avec les objectifs de gestion durable des bassins transfrontaliers, les ODD, les objectifs de Kunming-Montréal et les engagements de l'Accord de Paris.

Objectifs spécifiques :
Phase 1 – Capitalisation des interventions et des bonnes pratiques, focalisée sur les régions ciblées par les classements UNESCO :

- Dresser une cartographie exhaustive des parties prenantes et des interventions passées et en cours dans le MFD (projets, programmes), par secteur, type, période, échelle et financeur.
- Dresser une cartographie des interventions physiques/territoriales réalisées, en cours ou prévues dans les plans sectoriels actuels dans le MFD, y compris des permis miniers actifs et inactifs.
- Tirer les grandes leçons des programmes et projets mis en œuvre dans le MFD dans les secteurs eau, agriculture, élevage, forêts, aires protégées, mines, énergie, tourisme et environnement qui peuvent servir de socle pour la planification future.
- Identifier les bonnes pratiques transférables et les conditions de succès d'une gestion durable et coordonnée du MFD, en formulant des recommandations opérationnelles.

Phase 2 – Diagnostic territorial (connaissances et données) :

- Réaliser un état des lieux biophysique, socio-économique et climatique complet du MFD avec des analyses sectorielles détaillées pour identifier les facteurs de dégradation et de risque pour la gestion durable des ressources naturelles, en fonction des différentes zones agroécologiques et des différents bassins versants ciblées par les classements UNESCO et en lien avec les bonnes pratiques identifiées en phase 1
- Établir une situation de référence scientifique robuste des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et du climat, avec un focus sur les têtes de sources et les bassins transfrontaliers sur le territoire guinéen
- Produire un diagnostic foncier approfondi du MFD analysant la cohabitation entre droit coutumier et droit moderne (facteurs de succès et d'échec), les usages différenciés des terres et les conflits d'accès aux ressources naturelles (en lien avec les capacités et pratiques de l'Etat et des collectivités)
- Analyser le cadre juridique international et national applicable aux bassins versants transfrontaliers du MFD, et ses implications pour la gestion du territoire guinéen, en se focalisant sur les facteurs expliquant la réussite ou l'échec de son application (adéquation avec les contextes locaux, capacités de mise en œuvre...)
- Produire une analyse intersectorielle des menaces et pressions potentielles (mines, barrages, agriculture, élevage, feux de brousse, érosion, démographie) sur les écosystèmes
- Valoriser le capital naturel du MFD et quantifier ses services écosystémiques en se focalisant sur les paysages ciblés pour le classement en réserve de biosphère et patrimoine mondial
- Analyser les enjeux de mise en œuvre de la GIRE au niveau des territoires et des collectivités locales
- Etablir une cartographie du MFD respectant les exigences d'une réserve de biosphère et d'un site du patrimoine mondial
- Identifier les valeurs naturelles du MFD et leur état de conservation actuel.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

L'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

 Expérience générale :
Le Cabinet ou groupement de Cabinet doit avoir d'au minimum 10 ans d'expériences dans le domaine de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et/ou de l'aménagement du territoire.

 Expérience spécifique :

- Au moins 3 missions similaires au cours des 10 dernières années (diagnostic territorial, plan de gestion d'aires protégées, SDAGE ou étude équivalente, capitalisation de programmes), dont au moins une en Afrique subsaharienne.
- Le cabinet doit disposer d'un système interne de gestion des risques environnementaux et sociaux conforme aux NES de la Banque mondiale

.
 Disposer d'une capacité technique et administrative en présentant les pièces requises (Agrément/RCCM, Organisation/organigramme).
Ce qui pourrait correspondre à la répartition ci-après :

- Expérience générale (20 points) ;
- Expériences spécifique (70 points) ; et
- Capacité technique (10 points).

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », (Edition Septembre 2025), relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :
Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :
1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction ;
2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction ;
3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;
4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
1. De la préparation des Termes de référence de la mission
2. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
3. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, saut si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » telle que décrite dans le Règlement.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : Lundi au Vendredi de 08h-30mn à 16h-30mn (heure de Conakry/Guinée).

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le 16 Novembre 2026 à 11 h-30 précises (heure de Conakry/Guinée), aux adresses ci-après :

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du Projet
Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minières et de l'Environnement (PGRNME), sise au quartier Taouyah, Commune de Kaloum
Tél : 00224 622 20 02 24, 626 95 09 68 ; E-mail : oumar.wann@pgrnme.com et avec copie obligatoire à moriba.kourouma@pgrnme.com, fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com et à lamine.kaba@pgrnme.com

Fait à Conakry, le 26 Octobre 2026

Unité d'Exécution Le Coordonnateur PGRNME

Le Coordonnateur

Oumar WANN.

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité
MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
UNITE D'APPUI A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES (UAGCP)

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE

L'Autorité contractante,

- Vu le Décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant code des marchés publics ;
- Vu le dossier d'appel d'offres DAO N°017/2026/F/AON/FM-GAVI/UAGCP « Fourniture, matériel et consommables de bureau pour l'UAGCP et des Entités de Mise en Œuvre (EMO) ».
- Vu la notification d'attribution provisoire du marché en date du 22 septembre 2026, en vertu de l'article 81 du Code des marchés publics ;
- Vu la notification concomitante en date du 22 septembre 2026, adressée aux soumissionnaires non-retenus conformément à l'article 81 du Code des marchés publics ;

Décide :

D'attribuer définitivement, le marché-cadre « Fourniture, matériel et consommables de bureau pour l'UAGCP et des Entités de Mise en Œuvre (EMO) » à coût unitaire pour une durée d'une année renouvelable une fois sous réserve de satisfaction à la société GALERIE EDF, sise Nongo, Commune de Lambanyi, Conakry – République de Guinée. Tel : 628 32 62 28, email : sekou.conde@galeriedf.com

Fait à Conakry, le 12 octobre 2026

Unité d'Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes Le Coordonnateur UAGCP

Fait à Conakry, le 12 octobre 2026

Pour l'Autorité Contractante,
Dr Timothée GUILAVOGUI
Le Coordonnateur de l'UAGCP

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-justice- solidarité
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
……..

ANAFIC
AGENCE NATIONALE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2)
Financement : Banque mondiale N°7274-GN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Date limite : Jeudi, 26 novembre 2026 à10h30mn
Recrutement d'un Cabinet audit financier au compte du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2) pour trois (3) exercices 2026-2027 et 2028

No. de référence : GN-PAGL 2-543080-CS-LCS

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les couts du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit prêt IDA N° 7274-GN pour effectuer des paiements au titre de services de consultants « Recrutement d'un cabinet pour l'Audit financier du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL 2) pour trois (3) exercices 2026-2027 et 2028 ».

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée-
- Tél : +224 629 00 85 12/ 629 00 85 49/ 620 98 28 28
- Courriels : spm@anafic.org.gn copies à mnabe@anafic.gn; direction@anafic.gn, smtoure@anafic.gn ; ltoure@anafic.gn; nabelamoussa3@yahoo.fr
- Du lundi au jeudi : de 8 heures à 17 heures
- Le vendredi : de 8 heures à 13 heures et 14 heures à 16 heures.

L'ANAFIC, l'Unité d'Exécution du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale 2 (PAGL2) invite les cabinets de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. Être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts comptables reconnu au plan international par l'IFAC, la Fédération Internationale Des Experts Comptables Francophones (FIDEF) ;
2. Avoir au moins dix (10) ans d'expériences confirmées en audit financier des projets de développement financés par des bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), Union Européenne, Department for International Development (DFID), … ;
3. Avoir conduit d'au moins cinq (5) missions d'audits financiers des projets financés par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, BAD, BID, AFD, …) jugées acceptables dans les cinq (5) dernières années.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :
(a) Un (1) Directeur de mission, Expert-Comptable Diplômé (titulaire du diplôme d'expertise comptable), justifiant d'au moins 10 ans d'expérience en audit comptable et financier des projets de développement financés par des bailleurs et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire des projets financés par les partenaires financiers notamment la Banque mondiale. Avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires comme Directeur de mission.

(b) Un (1) Chef de mission, ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 en audit, comptabilité et justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expérience générale en audit comptable et financier des projets de développement financés par des bailleurs. Avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires comme Directeur de mission.

(c) Un (1) Auditeur senior de niveau BAC +4 en audit comptable et financier des projets de développement financés par des bailleurs dont trois dans le domaine d'audit des projets financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement.

(d) Un Spécialiste en passation des marchés de niveau BAC +4 minimum et disposant d'au moins cinq (5) années d'expériences dans l'audit des marchés pour des projets/programmes financés par la Banque Mondiale ou d'autres partenaires au développement et ayant participé à au moins trois (3) missions d'audit de projets de la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement.

Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition septembre 2025, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

1. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services des Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (Consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception – construction :

2. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui contrôle directement ou indirecte-

ment, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures réaliser des Travaux ou fournit des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés audits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultant, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception construction

3. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui par sa nature, crée un conflit d'intérêt avec une autre de ses missions ;

4. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
5. De la préparation des Termes de référence de la mission ;
6. Du processus de sélection pour le contrat ; ou
7. De la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, saut si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants (cabinets) peuvent s'associer avec d'autres (firmes) cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant (Cabinet) sera sélectionné selon la méthode de « Sélection au Moindre Coût (SMC) », conformément aux dispositions définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition septembre 2025.

Les Consultants (Cabinets) intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le jeudi, 26 novembre 2026 à 10h30mn.

Direction Générale de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC), sise dans la Commune de Ratoma à l'entrée de Mariador Palace-Conakry, République de Guinée.
A l'attention de : Monsieur le Directeur Général de l'ANAFIC
Tél : +224 629 00 85 12/629 00 85 49/620 98 28 28
Courriels : spm@anafic.org.gn , copies à mnabe@anafic.gn; direction@anafic.gn; smtoure@anafic.gn ; ltoure@anafic.gn.

Avec uniquement la mention « RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE DU PAGL 2 »
Conakry, le 28 octobre 2026

Conakry, le 28 octobre 2026
Le Directeur Général de l'ANAFIC

Sékou Mawa TOURE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail Justice Solidarité

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES, MINIERES ET DE L'ENVIRONNEMENT (PGRNME)

CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN

AVIS D'APPEL D'OFFES NATIONAL

ACQUISITION, ACHEMINEMENT ET INSTALLATION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION DE L'AGEE, DES ANTENNES REGIONALES DE L'AGEE ET LES 33 COMITES PREFECTORAUX DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CPSES)

AAON N°01/PGRNME/MEDD/F/2026

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de Banque Mondiale pour financer le Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), et à l'intention d'utiliser une partie du **CREDIT IDA N° 6885 – GN ET DON IDA N° 8190 -GN** pour effectuer des paiements au titre du Marché de Acquisition, acheminement et installation de matériels informatiques et accessoires pour le compte de la Direction de l'AGEE, des Antennes Régionales de l'AGEE et les 33 Comités Préfectoraux de Suivi Environnemental et Social (CPSES) **en lot unique**.

2. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels informatiques et accessoires ci-dessus dans un délai de livraison de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de notification définitive du contrat.

3. La passation du Marché sera conduite par Mise en Concurrence nationale (AON) tel que défini dans le « *Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement* » de la Banque mondiale, édition Septembre 2025 et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans ledit Règlement.

4. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de **l'Unité de** Gestion **du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), Oumar WANN, Coordonnateur au *courriel :*** *oumar.wann@pgrnme.com* avec *copie obligatoire* ***à*** *fatoumata-hassanatou.bah@pgrnme.com, kouroumasmp90@gmail.com* et à *lamine.kaba@pgrnme.com* et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de bureau **de 9 heures à 16 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures le vendredi** à l'adresse mentionnée ci-dessous.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en ***Français*** contre un paiement[1] non remboursable d'Un ***Million (1 000 000) GNF*** ou l'équivalent en toute autre monnaie librement convertible et contre reçus. La méthode de paiement sera *par* règlement en espèces ou remise de chèque de caisse. Le montant sera réparti comme suit **: 30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte de l'autorité Contractante**. Le dossier d'appel d'offres sera retiré par le soumissionnaire lui-même ou son représentant au siège de **l'Unité de Gestion du Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME)** ou transmis par voie électronique, contre un accusé de réception, au choix du candidat.

6. Les taxes et impôts locaux applicables au montant Hors taxes et Douane du marché a acquitté par le fournisseur retenu sont : **Droit Proportionnelle 1%, Redevance ARMP : 0,6 % et Frais immatriculation DGCMP : 0,3 %**

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le ***30 novembre 2026 à 10 heures précises (heure de Conakry/Guinée, auprès de l'Assistant en Passation de Marchés, UGP/PGRNME***. La soumission des offres par voie électronique *ne sera pas* autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants des Soumissionnaires et de toute personne choisissant d'être présente dans la salle de réunion de l'UGP/PGRNME et à l'adresse mentionnée ci-dessous *le* ***30 novembre 2026 à 10 heures 30 minutes précises (heure de Conakry/Guinée).***

8. Toutes les offres doivent comprendre *une Garantie bancaire de l'Offre* pour un montant **de 174 861 358 GNF ou l'équivalent en toute autre monnaie librement conversible.**

9. L'attention est attirée sur le Règlement de Passation de Marchés exigeant que l'Emprunteur divulgue des informations sur la propriété effective du Soumissionnaire retenu, dans le cadre de la Notification d'Attribution du Marché, en utilisant le Formulaire de Divulgation des Bénéficiaires Effectifs tel qu'il est inclus dans le document d'appel d'offres.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **Projet de Gestion des Ressources Naturelles, Minière et de l'Environnement (PGRNME), Oumar WANN, Coordonnateur**
Quartier Taouyah, Résidence ALIMOU, Commune de Ratoma, Conakry-République de Guinée, Rue RO 128 à 100 mètres de l'Hôtel Mariador Parc-Conakry, République de Guinée,
Tél: +224 625 26 59 14/622 200 224/ 626 950 968
Courriels : *oumar.wann@pgrnme.com* avec *copie obligatoire* ***à*** *fatoumata-hassanatou.bah.com, kouroumasmp90@gmail.com,* et à *lamine.kaba@pgrnme.com*

Fait à Conakry, le 30 octobre 2026

Le Coordonnateur

Unité d'Exécution Le Coordonnateur PGRNME

Oumar WANN

REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REFERENCE DE l'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET :
PERSONNE PUBLIQUE ET POUVOIR ADJUDICATEUR : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

OBJET DU PPP :
''Sélection de partenaires privés pour le financement, la réhabilitation, la modernisation et l'exploitation des services de mécanisation agricole en partenariat public-privé (PPP)".

1. Description du marché objet du PPP

Au titre de ce Projet, et en application de la loi n° 0032/201/AN du 04 juillet 2017 portant Partenariats Public-Privé en République de Guinée et les stipulations du décret D/2021/041/PRG/SGG du 05 février 2021 portant application de ladite loi, le Ministère de l'agriculture entend confier à un Partenaire Privé la responsabilité de :

Financement, réhabilitation, modernisation et exploitation des services de mécanisation agricole

2. Les prestations devant être fournis par le Partenaire Privé sont :
Réhabilitation : Expertise technique, remise en état et mise en exploitation du parc existant récupérable.

Développement : Investissements privés pluriannuels pour l'acquisition de matériels modernes adaptés au sol guinéen.
Centres de Prestations (CPA) : Modernisation et extension du réseau de 7 à 10 centres comme pôles de services de proximité.

Maintenance & Compétences : Gestion logistique des pièces de rechange, ateliers de maintenance et certification de techniciens nationaux.
Digitalisation : Déploiement d'une plateforme numérique de géolocalisation, suivi, facturation et reporting pour le contrôle étatique.

3. Type de PPP
Le partenariat repose sur un partage équilibré des risques et investissements ainsi que le montage financier proposé par le partenaire privé.

La proposition devra cependant prendre en compte :
- Contribution Publique : Mise à disposition des parcs, infrastructures, sites et accompagnement institutionnel.
- Contribution Privée : Financements, réhabilitation, exploitation commerciale, maintenance et formation.

PROCEDURE DE PASSATION DU PPP :
La sélection comprendra une phase de présélection sur dossier, puis une offre technique et financière restreinte.
La durée du contrat dépendra des investissements proposés (avec indicateurs de performance annuels).

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
Dans le cadre de la vision de SEM. Mamadi DOUMBOUYA et du Programme Simandou 2040, la Guinée érige la souveraineté alimentaire en priorité nationale. Le parc national actuel de 246 tracteurs et 429 moissonneuses-batteuses fait face à d'importantes contraintes (vétusté, manque de maintenance, de pièces et de suivi). Le Ministère engage une réforme structurelle pour substituer au modèle administratif un modèle économique durable géré par le secteur privé en PPP.

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT OBJET DU PPP :

1. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :
Le Partenaire Privé est rémunéré par les usagers du service public à travers les recettes des prestations, avec mécanismes de soutien à l'accessibilité pour les petits producteurs.

2. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :
Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Si c'est un groupement, il doit être solidaire, et l'identité du mandataire bien défini.

3. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature est la langue française.

DEMANDES DE PRE-QUALIFICATION :

Le dossier de manifestations d'intérêt des candidats devra être soumis à l'adresse ci-après :
À l'attention de la PRMP,
Ministère de l'Agriculture Almamya, Kaloum, Conakry, Guinée, BP 576
Date et Heure limites : 02/ 12 / 2026 à 12h (Heure de Conakry)
prmp@agriculture.gov.gn Tel : +224 623 28 8146

Le dossier doit porter clairement la mention « Avis international à manifestation d'intérêt pour la sélection de partenaires privés dans le cadre du développement des services de mécanisation agricole en République de Guinée – PPP Mécanisation agricole ».

CRITERES DE PREQUALIFICATION DES CANDIDATS
Les critères de préqualification sont les suivants :
- Posséder les qualifications professionnelles et techniques, les ressources humaines, les équipements et autres moyens matériels nécessaires pour mener à bien les phases du projet ;
- Être en mesure de répondre aux critères financiers du Projet et de faire face aux besoins de financement du Projet décrit ;
- Posséder des capacités de gestion et d'organisation appropriées, être fiable et avoir une expérience notamment dans l'exécution des prestations objet du projet à titre illustratif et non exhaustif, avoir une expérience minimale de 10 ans dans la mécanisation agricole ou gestion de parcs techniques ou la fourniture de services similaires.
- Prouver un engagement clair sur l'emploi local, la formation et la protection environnementale.

Ministère de l'Agriculture N°003050 Le Ministre RG Guinée

Le Ministre de l'Agriculture
Félix LAMAH

REPUBLIQUE DE GUINEE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE DES JEUNES (PATAG – EAJ)
AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL
AMI /N°20/PATAG –EAJ/2026

RELATIF A LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE GUINEENNE ET DE L'ENTREPRENARIAT AGRICOLE DES JEUNES (PATAG – EAJ)

SECTEUR : AGRICULTURE
Référence de l'accord de financement : PRET N°: 5900150002251 ; Don N° 5900155014554
N° de Projet : P-GN-A00-004
Date de l'avis : 28 0tobre 2026
Financement : Facilité d'appui à la transition (FAT) – Groupe de la Banque africaine de développement

Le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité et obtenu du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) un financement sur les ressources de la Facilité d'appui à la transition (FAT), sous forme d'un prêt et d'un don, pour financer en partie le Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entreprenariat Agricole des Jeunes (PATAG-EAJ).

Le Ministère de l'Agriculture, agissant en qualité de l'Agence d'Exécution du Projet d'Appui à la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entreprenariat Agricole des Jeunes (PATAG- EAJ), au compte du Gouvernement de la République de Guinée envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt et du don du projet pour financer le contrat de prestation d'un consultant individuel pour l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet PATAG-EAJ Le projet est porté par le Ministère de l'agriculture et de l'Elevage et couvre les préfectures de Boké et Boffa.

OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de l'élaboration du Rapport d'achèvement du PATAG EAJ est de rendre compte de l'exécution du projet en vue d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats au regard des objectifs du projet.
De manière spécifique, il s'agira :

- d'une part, de faire le bilan global des réalisations du projet en vue de déterminer i) la pertinence du projet ; ii) l'efficacité et l'efficience du projet ; iii) les effets (immédiats, court, moyen et long terme) induits par la mise en œuvre du projet ; iv) les facteurs de viabilité (pérennité et durabilité) des résultats du projet et ; v) les leçons apprises de l'exécution du projet et ;
- d'autre part, d'apprécier les modalités et conditions de mise en œuvre du PATAG-EAJ, notamment celles relatives à l'interaction entre le Projet, les bénéficiaires et les organismes et institutions partenaires de mise en œuvre.

RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la mission :
i) un rapport d'achèvement qui rend compte de l'exécution du projet et des leçons apprises est élaboré ;
ii) le rapport est rédigé selon le format du rapport d'achèvement de projet (RAP) admis par la Banque africaine de développement pour ce type de document.

TACHES SPECIFIQUES DU CONSULTANT

Les tâches spécifiques du consultant sont déclinées ci-après :

1. renseigner le formulaire de rapport d'achèvement de projet (RAP) de la Banque africaine de développement dans toutes ses rubriques, y compris les notations qu'il prévoit ;
2. renseigner le cadre logique et la matrice des résultats, indicateur par indicateur, en précisant les valeurs de référence, les cibles et les réalisations, et justifier les écarts ;
3. apprécier la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale, les effets du projet sur le genre et l'autonomisation des femmes, ainsi que sa contribution à la résilience climatique ;
4. apprécier et noter la performance de l'Emprunteur et celle de la Banque, conformément aux rubriques du RAP ;
5. apprécier les dispositifs de gestion et d'entretien des infrastructures réalisées ;
6. formuler des recommandations à partir des leçons apprises.
7. Les données de terrain sont collectées par l'équipe de suivi-évaluation de l'UGP, qui les met à la disposition du consultant, la mission de ce dernier portant sur leur consolidation, leur analyse et la rédaction du rapport.

8. PROFIL DU CONSULTANT

Qualification & expérience :

- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur équivalent à BAC+5 dans le domaine des sciences économiques, du Génie rural, Agronomie, ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans en évaluation de projets/programmes ;
- avoir une expérience confirmée sur les questions liées au genre et à l'autonomisation des femmes ainsi qu'à l'entreprenariat agricole et rural
- avoir une connaissance de la gestion financière des projets et des procédures de mobilisation des ressources des bailleurs de fonds.
- Avoir réalisé au cours des dix dernières années au moins trois (3) missions d'élaboration de rapport d'achèvement de projets ou programmes financés par un partenaire au développement, notamment la Banque africaine de développement ;

Aptitudes professionnelles :

- Bonne aptitude au travail en équipe ;
- Bonne maîtrise orale de la langue française et excellente capacité de rédaction en français ;
- Maîtrise de l'outil informatique (connaissance des logiciels de traitement de textes et des tableurs).

PRODUITS ATTENDUS DE LA MISSION

Le Consultant fournira les documents suivants :

- un rapport de démarrage contenant la description méthodologique et les outils de collecte de données qui sera soumis à une séance de debriefing qui aura lieu trois (03) jours après le démarrage de la mission ;
- un rapport provisoire en version papier (en 5 exemplaires) et support électronique sera soumis quinze (15) jours après le démarrage de la mission ;
- un rapport définitif, en version papier (en 5 exemplaires) et support électronique sera fourni sept (07) jours après la réception des commentaires de l'administration.

DUREE DE LA MISSION

La durée estimée de la mission est de 30 homme-jours.
1. Les consultants seront évalués conformément aux critères ci-dessous :

N°	Désignations	Notations
1	**Qualifications**	**15 points**
1.1	Diplôme d'enseignement supérieur équivalent à BAC+5 dans le domaine des sciences économiques, du Génie rural, Agronomie, ou tout autres diplôme jugé pertinent par rapport à la mission	15 points
1.2	Diplôme inferieur à BAC + 5	0 point
2	**Expériences générales**	**35 points**
2.1	Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans en évaluation de projets/programmes	25points
2.2	Plus de dix (10) ans en évaluation de	10 points soit 5

	projets/programmes	points/année supplémentaire
2.3	Moins de dix (10) ans en évaluation de projets/programmes	0 point
3	**Expériences spécifiques dans la tâche décrite dans les TDR**	**45 points**
3.1	Avoir réalisé au cours des dix dernières années, au moins trois (3) missions d'élaboration de rapport d'achèvement de projets/programmes financés par un partenaire au développement	30 points
3.2	Plus de trois (3) missions d'élaboration de rapport d'achèvement de projets/programmes financés par un partenaire au développement	15 points (5 points /missions supplémentaire
4	**Autres Connaissances**	**5 points**
4.1	Avoir réalisé au cours des dix dernières années, au moins une (1) missions d'élaboration de rapport d'achèvement projets/programmes financés par la Banque Africaine de Développement	5 points
	Total	**100**

Seuls les consultants qui ont obtenu 70 points ou plus seront qualifiés en vue d'accomplir cette mission. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus mentionné sera retenu et invité à faire une proposition technique et financière en vue de la négociation du contrat. En cas d'égalité, le candidat ayant justifié le plus de missions similaires évaluées au point 3.2 sera retenu.

: la mission se déroulera à Conakry, avec des déplacements dans les préfectures de Boké et de Boffa.

La sélection sera effectuée par comparaison de curriculum vitae (CV), conformément au Plan de Passation des Marchés approuvé par la Banque. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection sont conformes à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement, édition octobre 2015. »
La candidature manifestée par un candidat n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir.

La composition des dossiers
une lettre de motivation datée et signée (2 pages maximum) adressée à Monsieur le Coordonnateur ; un curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat (4 pages maximum) ; des copies des diplômes et attestations de formation ; des copies des attestations ou certificats de travail ; une copie de la carte nationale d'identité.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous : Siège de la Coordination du projet, sis au Quartier Kipé Centre Emetteur, Commune de Ratoma Transversal No2 en face de l'Immeuble Séta Motors, Conakry, République de Guinée Tel:+224 621 35 82 51/623 28 81 46 /657 17 92 99. E-mail : soulcam418@gmail.com , batigou@yahoo.fr, patageaj2020@gmail.com: du lundi au vendredi de 09 heures à16 heures.

Les candidats devront faire parvenir leur offre par voie électronique aux adresses ci-dessus ou en version papier à la Coordination du Projet, sis au Quartier Kipé Centre Emetteur, Commune de Ratoma Transversal No2 en face de l'Immeuble Séta Motors Conakry République de Guinée, au plus tard le Mercredi 11 Novembre 2026 sous pli fermé portant la mention « candidature pour le recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet d'Appui a la Transformation de l'Agriculture Guinéenne et de l'Entreprenariat Agricole des Jeunes (PATAG – EAJ)

Atigou BALDE

Projet d'Appui au Secteur de la Santé

Financement Banque Islamique de Développement et Gouvernement Guinéen

N°..029...../PASS/MSHP/2026 Conakry le 26 Octobre 2026

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS LOCAUX EN AUDIT

NOM DU PROJET : Projet d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)
SECTEUR: SANTE
Modes de financement: Prêt et Vente à Tempérament - Financement Islamique – conforme à la Charia
Numéros de financement: Projet GIN 1054

Contexte

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Secteur de la Santé (PASS).

A cet effet, un Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) a été publié le 30 Juillet 2025. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services de consultants. Ces services comprennent **le recrutement d'un consultant pour l'audit financier et comptable du projet (exercices 2025-2026, 2027, 2028, 2029 et 2030)** sur une base annuelle et un partage des rapports avec le Gouvernement guinéen et la Banque Islamique de Développement pour une période de réalisation de cinq (5) exercices d'audit. Une mission initiale limitée à trois (3) exercices sera envisagée avec possibilité de renouvellement, le cas échéant.

L'Unité de Gestion du Projet PASS du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique invite les Consultants éligibles à présenter leur candidature en vue de fournir lesdits services.

Les Termes de Référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles au siège du projet à l'adresse ci-dessous indiquée **(prière d'utiliser simultanément les deux adresses mail mentionnées)** et seront mis à disposition à la demande.

A travers une lettre de manifestation d'intérêt, qui constitue une condition de participation à la procédure, les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, etc.).

Pour l'établissement de la liste restreinte le projet sera regardant des critères suivants :

A. Expérience générale
Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-comptables reconnus sur le plan international par l'IFAC ou la FIDEF, ayant une expérience confirmée d'au moins dix (10) ans en audit financier et comptable. Les documents de preuve doivent être joints (page de garde et de signature des contrats cités en référence ainsi que les attestations de services faits).Le projet se réservera le droit de vérifier l'authenticité des documents produits.

B. Expérience spécifique :
Avoir réalisé au moins cinq (5) missions l'audit de projets/programmes de développement financés par les bailleurs de fonds internationaux (BIsD, BAD, IDA, AFD, FSD, UE etc.). Les attestations de services faits doivent être jointes.
Le fait d'avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audit financier de projets financés par la Banque Islamique de Développement/BIsD au cours des cinq dernières années (2021-2025) constituera un atout.

C. Capacité :

Le consultant doit rassurer sur son statut en présentant les documents administratifs (RCCM, agrément, statuts) ou tout autre document légal justifiant son appartenance au domaine d'activité recherché. Il doit indiquer son organisation technique et managériale ainsi que ses capacités institutionnelles pour mieux conduire la mission.

Le Personnel-clé ne fera pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste retreinte.

Une liste restreinte locale d'au plus six (6) bureaux/groupements de bureaux suivant les critères d'évaluation ci-dessus énumérés sera établie à l'issu de l'évaluation du présent Avis à Manifestation d'Intérêt.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des paragraphes 1.12.1 et 1.12.2 des « Politiques des Acquisitions -Directives pour l'Acquisition de Services de Consultants dans le cadre du Financement de Projets par la Banque Islamique de Développement » (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode Sélection basée sur le Moindre Coût (SMC) stipulée dans les Directives pour l'Acquisition de Services de Consultant dans le cadre du Financement de projets par la BIsD, édition d'avril 2019, révisée en février 2023.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées : 09H00 à 17 H 00, heure locale :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE (PASS)

Ministère de la Santé, Boulevard du commerce, BP : 585, Conakry, République de Guinée.
Siege UGP : Quartier Dixinn - Enceinte Pharmacie Centrale de Guinée (PCG)
« Pharmaguinée » Commune de Dixinn
Ville : Conakry ; Code postal : 585 ; Pays : République de Guinée
Numéro de téléphone : (+224) 622 40 09 40 / 623 61 36 12
Adresse électronique : robertcondeh66@gmail.com / bousoum@yahoo.fr

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être physiquement déposées, à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **5 Novembre 2026** à **10H30mn GMT.**

Nous vous prions d'agréer Mesdames/Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Coordonnateur National

Dr. Robert CONDE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG 2)

Financement :
- **Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) ;**
- **Fonds Saoudien pour le Développement (FSD) ;**
- **Fonds de l'OPEP (OPEC FUND**
- **Gouvernement Guinéen**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET ET TERMES DE REFERENCE

Pour le recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et des Unités d'Exécution du Projet (UEP)
Réf. AMI N° 001 MA/CAB/PDRI-RHFG2/2026

Octobre 2026
AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
N°001MA/CAB/PDRI-RHFG 2/2026

Recrutement de personnel pour l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les Unités d'Exécution du Projet (UEP) du Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forage en Guinée, Phase II (PDRI-RHFG Phase 2)

1. Contexte et justification

La République de Guinée a obtenu des prêts auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds Saoudien de Développement (FSD) et le Fonds de l'OPEP (OPEC FUND), pour financer les activités de la phase 2 du Projet de Développement Rural Intégré pour la Relance de l'Horticulture et Forages en Guinée (PDRI-RHFG Phase 2).

Conformément à l'Accord de Prêt de la BADEA, l'Emprunteur exécute le Projet par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture, à travers une Unité de Gestion du Projet (UGP) dont le siège est établi à Mamou, avec un bureau de liaison à Conakry, et quatre Unités d'Exécution du Projet (UEP) rattachées à l'UGP et implantées respectivement à Boké, Kankan, Labé et Macenta.

L'UGP et les UEP doivent être composés de cadres et d'ingénieurs justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans dans leur domaine de spécialisation.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture, à travers l'UGP du Projet, lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt en vue du recrutement du personnel complémentaire ci-après, sur la base de contrats individuels de prestation de services.

2. Objet de l'avis et postes concernés

Le présent avis concerne les postes suivants, dont les Termes de Référence détaillés figurent en annexe :

N°	Poste	Nombre	Lieu d'affectation	Rattachement
1	Coordonnateur National	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé) et à Conakry	Secrétaire Général
2	Ingénieur(e) chargé(e) des Infrastructures de base (AHA, Pistes et Constructions)	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
3	Ingénieur(e) Agronome	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
4	Ingénieur(e) chargé(e) de l'Hydraulique Villageoise	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
5	Spécialiste en Passation des Marchés	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
6	Spécialiste en Suivi-évaluation	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
7	Responsable Administratif et Financier	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
8	Comptable	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP
9	Responsable en Communication	01	Siège de l'UGP à Mamou, avec missions fréquentes et prolongées dans les quatre (4) régions d'intervention du Projet (Boké, Kankan, Macenta, Labé)	Coordonnateur National de l'UGP

10	Chef du Bureau de Liaison	01	Bureau de Liaison à Conakry	Coordonnateur National de l'UGP
11	Assistant(te) Administratif (ve)	01	Siège de l'UGP à Mamou	Coordonnateur National de l'UGP
12	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Boké	01	Siège de l'UEP de Boké	Coordonnateur National de l'UGP
13	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Kankan	01	Siège de l'UEP de Kankan	Coordonnateur National de l'UGP
14	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Labé	01	Siège de l'UEP de Labé	Coordonnateur National de l'UGP
15	Chef (fe) d'Antenne régionale (Responsable UEP) de Macenta	01	Siège de l'UEP de Macenta	Coordonnateur National de l'UGP

Soit un total de quinze (15) postes à pourvoir, dont dix (10) postes basés au siège de l'UGP à Mamou, un (01) poste basé à Conakry et quatre (04) postes de Chef(e)s d'Antenne régionale, à raison d'un poste par Unité d'Exécution du Projet (Boké, Kankan, Labé et Macenta).

3. Nature et durée des contrats

Les postes ci-dessus sont pourvus sur la base de contrats individuels de prestation de services, d'une durée initiale d'un (1) an renouvelable en fonction des performances constatées et de la disponibilité des financements, sur toute la durée d'exécution du Projet.

Le recrutement de l'ensemble du personnel de l'UGP et des UEP, ainsi que toute décision relative à leur maintien en poste, est soumis à l'approbation préalable des partenaires techniques et financier du Projet (BADEA, FSD, Fonds OPEP), conformément à l'Accord de Prêt.

4. Composition du dossier de candidature

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Ministre de l'Agriculture précisant le poste sollicité ;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé, daté et signé, faisant ressortir les qualifications, l'expérience professionnelle et les références vérifiables ;
- Les copies légalisées des diplômes et attestations requis pour le poste ;
- Les copies des attestations ou certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle déclarée ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

5. Méthode et critères de sélection

La sélection sera effectuée par voie de consultation individuelle, à partir d'une liste restreinte et sur la base de l'examen comparatif des qualifications académiques, de l'expérience professionnelle générale et spécifique, et le cas échéant d'un entretien technique, conformément au Cadre général de la Gestion des Investissements Publics en République de Guinée et aux procédures de sélection de consultants individuels applicables aux projets cofinancés par la BADEA, le FSD et le Fonds de l'OPEP.

Seuls les candidats présélectionnés sur dossier seront convoqués à l'entretien. La liste des candidats retenus sera soumise à la non-objection préalable des partenaires techniques et financiers avant toute notification.

6. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature, portant la mention « Candidature au poste de [intitulé précis du poste] - AMI N° 001 MA/CAB/PDRI-RHFG2/2026 », devront être envoyés par voie électronique au plus tard le 27 novembre 2026 à 12 h 00 (heure locale), aux adresses suivantes :

- dna.gr@agriculture.gov.gn
- cep_ps2040@agriculture.gov.gn
- prmp@agriculture.gov.gn

Et mettre en copie les adresses suivantes :

- dg.bsd@agriculture.gov.gn
- dn.dna@agriculture.gov.gn
- sg.agriculture@gouvernement.gov.gn

Les candidatures féminines et celles des ressortissants des régions d'intervention du Projet sont vivement encouragées. Le Ministère se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent avis.

7. Renseignements complémentaires

Des informations complémentaires et détails de chaque poste sont disponibles dans les Termes de Référence.

Le lien pour le DAO complet: https://www.jaoguinee.com/26/10/2026/recrutement-personnel-de-lunite-de-gestion-du-projet-ugp-et-des-unites-dexecution-du-projet-uep/8181

Conakry, le 22 Octobre 2026

Le Secrétaire Général

Ministère de l'Agriculture – Le Secrétariat Général – S.G

Oumar BARRY



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

N°330/MSHP/CAB/2026 Conakry, le 29 OCT 2026

Avis d'Appel d'Offres Restreint

AAOR N°02/MSHP/CAB/PRMP/2026

Objet : *Travaux de construction de Centres de Santé Améliorés (CSA), de Centres de Santé Urbain, de Centres de Santé Ruraux (CSR) et de Postes de Santé (PS) à Conakry et à l'intérieur du pays au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène.*

Mesdames et Messieurs,

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les couts de travaux de construction de Centres de Santé Améliorés (CSA), de Centres de Santé Urbain, de Centres de Santé Ruraux (CSR) et de Postes de Santé (PS) à Conakry et à l'intérieur du pays au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Dans le cadre de l'exécution dudit travaux, sous financement du budget national de développement (BND), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Restreint sous pli fermé pour la réalisation des :

Travaux de construction de Centres de Santé Améliorés (CSA), de Centres de Santé Urbain, de Centres de Santé Ruraux (CSR) et de Postes de Santé (PS) à Conakry et à l'intérieur du pays en cinquante-neuf (59) lots distincts au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène.

Les candidats inscrits sur la liste restreinte ont la possibilité de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs ou l'ensemble des lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot et ne peuvent bénéficier plus de deux (02 lots.

Le délai d'exécution est de douze (12) mois pour les Centres de Santé Améliorés (CSA), de huit (08) mois pour les Centres de Santé Urbain, Centres de Santé Ruraux et de six (06) mois pour les Postes de Santé.

La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

N°	ENTREPRISES/SOCIETES
1	SOCIETE SSANA SARLU
2	MAD SERVICES SARLU
3	YLA SOLUTIONS SARLU
4	BAWA GROUP SARLU
5	ATLAS SARLU
6	HOMEX SARL
7	SONAMGUI
8	CONCEPT EVENT
9	ENERGIE GROUPE
10	ASB CONSTRUCTION SARLU
11	MOBINEK
12	OKASIS CONSULTING SARL
13	GROUP SACAM SERVICES
14	Akouaba Group
15	BESPIR INGENIERI SARL
16	SOPROMI SARL
17	BOUKA GLOBAL HOLDING SARL
18	ALIOS GROUP SARLU
19	HAWBA SARLU
20	TRAVAUX LOGISTIQUE GROUPE
21	COMPAGNIE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX
22	CCT SACOF
23	SOCEMI SARLU
24	CHEMA-PRES SARLU
25	GLOBAL BUSINESS
26	IM TRANSPORT TRANSIT -SARL
27	SOCIETE ROYAUME ONDULAIRE DES ENTREPRISES SARLU
28	AKA SMART-SARL
29	A.S.B CONSTRUCTION SARLU
30	SOCIETE IC TRANSPORT BTP SARL
31	SOCIETE ENERGIE GROUPE SARL
32	ENTREPRISE TATA-BTP
33	GUIASCO
34	EFEP SARL
35	EGUITEC PLUS SARL
36	SONACG-SEKO
37	TRALOGUE
38	GTGIE
39	SACOF SARLU
40	SINO-GUI HOLDING SA
41	GUINEA INVESTMENT GROUP SA
42	WESTCOAST CONSTRUCTION
43	FORTUNE HOLDING SA
44	Construction, BTP, Prestation Diverses
45	ROMAC SERVICES BUREAUTIQUE IMPRIMERIE PRESTATIONS DE SERVICES
46	SOCIETE ROYAL BUSINESS MARKETING SARLU
47	Entreprise Commerciale d'Afrique
48	BMP SARLU
49	BANKO MULTIPRESTATION
50	SARAN GENERAL SERVICES SARLU
51	GUINEE CONSTRUCTION MODERNE MULTI SERVICES
52	ENTREPRISE DIAKISA MULTISERVICES SARLU
53	BETIC
54	EGUIREEX SARLU
55	NEOTEC SARLU
56	MOUNASY
57	DMC
58	ING-UNIVERS SARL
59	ECOGIM
60	MAO MULTI SERVICE
61	AMICAL DES ENTREPRENEURS DE GUINEE GIE
62	SPECIAL INGENIERIE GUINEE SARLU
63	NEMS-SARLU
64	SOCIETE MACONATER SARLU
65	ECAR SARLU
66	GUICOPTRA
67	AMAP SARL
68	Halima Services
69	SOCIETE SAMILB SERVICES SARL
70	SOGUIAC SARL
71	ENGUIB ET PS
72	FARUQ DIVERS
73	BHOYE DAROU INGENIERIE SARL
74	ENFACOTRA
75	COMATTRAD
76	SACKO GROUPE
77	OCAP SARL
78	LES ALIZES
79	SOCIETE TAMBARIN MULTI SERVICES SARL
80	SOCIETE LENY BTP SERVICES SARLU
81	TENKEKENKA CONSTRUCTION SAU
82	MELYOS GROUP SARL
83	AFRICAN GLOBL BUSINESS
84	ENTREPRISE BILGUISSOU FILS BTP SARLU
85	KADIATA LATO SARL
86	SOCIETE GASSAMA ET FRERES (G.F SARL)
87	ETABLISSEMENTS KEITA ALY BADARA
88	SOCIETE MSD LOGISTICS GUINEA-SARLU
89	BAILOCOM-SARLU
90	GUINEE PRESTIGE RESSOURCES MINING SARL
91	GLOBAL TRAVAUX BUSINESS SARL
92	AMAR & FRÈRE SARL
93	KOLT KIT SERVICES

94	CAF SOLUTIONS
95	EGUITEC- PLUS SARL
96	GOLF GUINEA INVESTMENT-SA
97	MC GROUPE SA
98	ENTREPRISE GENERALE DE KANAYA
99	ADAMA CONSTRUCTION
100	LA GUINEENNE D'ENTREPRISE SARLU
101	DALLE SERVICES
102	MDA SARL
103	KAM STUDIO SARL
104	SOCIETE PROLEGURA GUINEE SARL
105	GUI.CO.TECHS SARL
106	SBK LOGISTIC
107	DEMS BTP SARLU
108	NANA KARIM GROUPE SARL
109	ECATEP-SARLU
110	SABADOU BTP SARL
111	GAC PRESTATION
112	SOAGUI COMPAGNIE SARL
113	JPC MULTI SERVICES SARL
114	APSIG SARLU
115	Entreprise de Constructionet des Travaux Divers (ECTD)
116	LAMACIF SARL
117	BICA-PRES
118	MAISON DES BTP ET COMMERCE SARL
119	ENGUICOP
120	EGET
121	ALTER-EGO -SARLU
122	SOCIETE FILANY PRESTATIONS SARLU
123	JUM SERVICES
124	IS GLOBAL SERVICE
125	K.A BTP MULTISERVICES SARL
126	ENICO-GC
127	BSD GROUPE SARLU
128	DMD GROUPE SAU
129	ENTREPRISE MAMOUS CONSTRUCTION SARL
130	HAELY SARLU
131	MOHAMED MD ET FRERE
132	BIPECS SARL
133	BEMFORIC
134	GUITRAFOR BTP
135	GENERAL ATLANTIC
136	DST SARL
137	OCF Sarlu
138	AGDI Sarl
139	CE TRADIS
140	KOURAKO IMMO SARLU
141	KA LOCAL SERVICES
142	HSC GROUP
143	GUIGEC SARLU
144	BAMBA SERVICE
145	APAK SERVICES
146	KABALABA MULTI SERVICE (KAMUS SARL)
147	ECOFOG
148	BAMBA GLOBAL SERVICES SARLU
149	STI PLUS SARLU
150	KABAMI CONSTRUCTION PRESTATION ET SERVICE
151	IDC CONSULTING SARL
152	TEAM BTP
153	MOUNA SARL
154	MATI MULTI SERVICES
155	MANDEN MINING CORPORATION SARLU
156	SFK CONSTRUCTION GUINEE
157	GUICOPRES
158	SOCOP
159	NBP SARL
160	COMPAGNIE LOGISTICS DE GUINEE SARLU
161	YOUFAT SARLU

La passation du marché sera conduite par voie d'Appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Restreint qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les frais d'immatriculation du contrat de 0,3% du montant hors taxe du marché à verser par l'Attributaire sur le compte de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) conformément aux dispositions de l'arrêté

Une version électronique de l'offre technique (scanné PDF) et financière (sous forma Excel et scanné PDF) sur clé USB (bordereau des prix unitaires).

Veuillez croire, **Mesdames et Messieurs**, en l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de la Sante et de L'Hygiene Publique N°057358 Le Ministre RG Guinée

Madame Khaïté SALL

PROGRAMME
SIMANDOU 2040
Un pont vers la prospérité !
La Guinée, notre Paradis
TERRE DE RICHESSE ET D'INNOVATION
1 Agriculture, Industrie Alimentaire & Commerce
2 Éducation & Culture
3 Infrastructures, Transports & Technologies
4 Économie, Finance & Assurance
5 Santé & Bien-être
Guinée
wwwjaoguinee.com
Notre expertise, notre force

République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

Présidence de la République
Administration et Contrôle des Grands Projets

2583
N°...../PRG/ACGP/AG/AGA/SG/DCT/PRMP/2026

Conakry, le 15 OCT 2026

Réf : Mission de Contrôle et de Supervision des Travaux de Construction et de Bitumage de la Route Nationale RN 38 Tintioulen-Baranama - Komah - Frontière Côte d'Ivoire (192 KM).

L'Administrateur Général

A

Mesdames/Messieurs

Objet : *Appel d'offres restreint*

Mesdames/Messieurs,
Dans le cadre de la politique de développement du réseau routier, le gouvernement de la République de Guinée à travers le Ministère des Infrastructures s'est proposé de réaliser les Travaux de Construction et de Bitumage de la Route Nationale RN 38 Tintioulen - Baranama Komah - Frontière Côte d'Ivoire (192 KM).

Enfin, la construction de cette route nationale permettra de lutter contre la pauvreté, faciliter les échanges commerciaux entre les Préfectures d'une part, entre la Guinée et les pays voisins d'autre part et améliorer les conditions de vie des populations tout en assurant leurs déplacements dans la sécurité et à moindre coût.
Pour garantir la qualité de la construction des infrastructures, il est prévu le recrutement par le Gouvernement Guinéen à travers l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP), d'un cabinet d'ingénieurs-conseils chargé du Contrôle et de la Supervision des différentes phases de la Construction pour s'assurer que les travaux de construction sont exécutés dans les délais, qualité et coût et dans le respect des normes et standards de construction et aussi conformément aux Bonnes Pratiques en matière de construction routière.

L'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP) invite, par la présente Demande de Propositions, les Consultants présélectionnés à présenter leurs propositions sous plis fermés, pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de Construction et de Bitumage de la Route Nationa1e RN 38 Tintioulen - Baranama - Komah - Frontière Côte d'Ivoire (192 KM).

Pour de plus amples renseignements sur les services en question, veuillez consulter les Termes de référence joints en annexe.

La présente Demande de propositions (DP) a été adressée aux Consultants présélectionnés dont les noms figurent ci-après

N°	BUREAU/CABINET	ADRESSE	PAYS
01	**INGEROP**	Adresse : 18, rue des Deux Gares, 92500 Rueil-Malmaison www.ingerop.fr Tel : (+33) 6 45 17 43 24 ; Email : pascal.houdeau@ingerop.co	France
02	**CIRA SAS**	BP 5016 Bamako-Mali, ACI 2 000 Tél : 00223 20 24 32 34/44 90 00 64, 00224 622 91 27 95 cira@cira-sas.com /dd@cira-sas.com	MALI
03	**ARTELLIA**	Adresse : Conakry – République de Guinée, Ratoma – Kipé - T2 Tel : +224621221864 ; Email: alpha-ibrahima.sylla@arteliagroup.com	Guinée
04	**STUDI INTERNATIONAL**	Adresse : 28, Rue de l'île de Zembretta, Les Jardins du Lac, Lac II, 1053 Tunis, Tunisie ; Tel : +216 70 021 010/+216 70 021 000 Email : studi@studi.com.tn	Tunisie
05	**SETEC AFRIQUE**	Adresse : Cité Chemin de fer Commune de Kaloum ; BP : 1298 Conakry ; Tel : + 224 620 10 73 37 Email : landri.ndri@setec.com	Guinée
06	**AFRICA ENGINEERING**	Adresse : CP 1053, Avenue de la bourse immeuble saphir les Berges du Lac 2 Tunis, Tel +216 702 975 71 Email : contact@africaengineering.tn /ameldelhoum75@gmail.com	Tunisie

Cette invitation ne peut être transférée à un autre cabinet ou groupement.
Le Consultant ou groupement sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité•coût), basée notamment sur l'expérience de la firme, la qualification des experts, la méthodologie de travail proposée, la durée et le montant de la proposition.

L'attributaire du marché sera soumis au régime fiscal et douanier en République Guinée Conformément à l'IC 12.2 des Données Particulières, Redevance de Régulation à l'ARMP : 0,6% du montant du Marché Hors Taxes ; Frais d'immatriculation à la DGCMP : 0,3% du montant du Marché Hors Taxes ; Frais d'Enregistrement à l'Impôt : 2% du montant du Marché Hors Taxes.
La présente DP comprend les sections suivantes :
Section 1 - La Lettre d'invitation ;
Section 2 - Instructions aux Consultants ;
Section 3 - Données Particulières ;
Section 4 - Proposition technique □ Formulaires types ;
Section 5 - Proposition financière □ Formulaires types ;
Section 6 - Termes de référence ;
Section 7 - Modèle de Marché.
La date de dépôt des plis est le LUNDI 09 NOVEMBRE 2026 de 08H00 min à 11H00min.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 11 H30 min dans la Salle de réunion "THALES" au 4ème Etage du siège de l'ACGP en présence d'un observateur indépendant de l'ARMP et de la DGCMP, ainsi que les représentants des candidats qui le souhaitent.

Les propositions doivent être déposées au siège de l'Administration et Contrôle des Grands Projets au Bd. du Commerce - Boulbinet - Kaloum -Conakry - République de Guinée BP : 2069, Courrier électronique: Info@acgp.gov.gn tel: (+224) 621 17 71 71 / (+224) 656 29 57 88.

Les Propositions qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement. et simplement retournées sans être ouvertes, aux frais du(des) soumissionnaire(s) concerné(s).

Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, par écrit, dès réception, à l'adresse suivante Monsieur l'Administrateur Général de l'Administration et Contrôle des Grands Projets (ACGP)
BP : 2069, Boulevard du Commerce, Angle R-K007, BP 2069 Conakry, République de Guinée

Tél: (224) 621 17 71 71 /656 29 57 88 - E-mail: info@acgp.gov.gn.
a)que vous avez reçu cette lettre d'invitation; et
b)que vous soumettrez une proposition, seul ou en association.
Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

P/L'Administrateur Général
PO/Le Secrétaire Général

Administration et Contrôle des Grands Projets * Secrétaire Général

OUSMANE DIAWARA

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

Avis d'Appel d'Offres Restreint(AA0R)

AAOR/N°001/MUHAT/DATU/CPMP/2026

Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal officiel du 12 Octobre 2026.

Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, de l'Etat, des fonds afin de financer le projet de désenclavement des quartiers sous-équipés de Conakry phase3 – « Travaux d'Amenagement de 2270ml de voirie urbaine avec des ouvrages de drainage à Dubréka » et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché ci-dessus indiqué.

1. Dans le cadre de l'exécution du projet (défini dans les IC 1.1), sous financement BND, j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'offres restreint pour les Travaux d'Amenagement de 2270ml de voirie urbaine avec des ouvrages de drainage à Dubréka..
2. : AAOR/N°001/MUHAT/DATU/CPMP/2026.
3. Les candidats sélectionnés ont la possibilité de soumissionner pour le lot unique.
4. Le délai d'exécution est de six (06) mois.
5. La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

- SOCIETE D'INGENIERIE ET D'ARCHITECTURE DE GUINEE SARLU
- ENTREPRISE SALE MULTI SERVICES SARL
- ENTREPRISE EURECS INTERNATIONAL SARLU
- ENTREPRISE LE GROUPE AGGLOS KIPE CONSTRUCTION SARLU

(Groupee AKC sarlu)

- ENTREPRISE AGENCE D'ETUDES ET DE SUIVI TECHNIQUE SARLU

6. La passation du Marché sera conduite par voie d'Appel d'offres restreint tel que défini à l'article 28 du Code des marchés publics.
7. Les candidats retenus peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire , à l'adresse de la PRMP Amadou Tidiane BARRY Tel : 628 10 21 18 ; Email : :tidianebarry1774@gmail.com , à compter du 19 Octobre 2026 contre paiement non remboursable d'un montant de trois millions (3 000 000) de francs guinéens).
La méthode de paiement est établie comme suit :

- 50% du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte n°2011000136 ouvert à la BCRG, soit : 1 500 000 GNF
- 30% du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte n°2011 000 407 domicilié à la BCRG, soit : 900 000 GNF
- 20% du montant seront payés par chèque bancaire au nom de l'Autorité Contractante. Soit : 600 000 GNF.

Les frais d'immatriculation au compte de la DGCMP de 0,3% du montant hors taxes du contrat seront pris en charge par le titulaire du contrat.

Le Dossier d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement ou acheminés à leur frais par voie électronique.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après au plus tard le 20 novembre 2026 à 10 heure 30 minute.". Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. L'ouverture des plis se fera le même jour à 11 heures 00 dans la salle de réunion du Ministère en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant.

8. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Disposer des références dans la réalisation des travaux similaires ;
- disposer des capacites techniques et financières suffisantes;
- Disposer d'une facilité de crédits auprès d'une institution bancaire.
- Disposer des moyens humains et matériels suffisants et adéquats.
- un chiffre d'affaires annuel moyen de 1 500 000 000 GNF au cours des cinq dernières années.

et le cas échéant, les conditions exigées en termes de seuil de pourcentage du marché réservé aux entreprises nationales co-traitantes ou sous-traitantes ou le nombre minimum d'experts nationaux clés, de transfert de connaissances ou de technologie en tant que composante clé d'une mission ou du champ des travaux ou services. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

9. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de 1,5% de francs guinéens ou le montant équivalent dans une monnaie librement convertible.

11. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.
12. La législation régissant l'appel d'offres est celle en vigueur en république de Guinée.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'exprssion de notre considération distinguée.
10. La législation régissant l'appel d'offres.

Conakry, le 19/10/2026



La Personne Responsable des marchés Publics

IST Mamou
INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE DE MAMOU
Le temple du savoir technique et technologique de Guinée

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES
RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SNS)

Référence du poste : AC/IST-MAM/SNS/2026-02
Lieu d'affectation : IST de Mamou, République de Guinée
Conditions de nomination : Conformément aux textes réglementaires en vigueur.

I. CONTEXTE

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance administrative, pédagogique et scientifique, l'Institut Supérieur de Technologie (IST) de Mamou entend consolider ses capacités en matière de transformation numérique, de gestion des systèmes d'information, de sécurisation des données et de modernisation de ses services.
Le Service du Numérique et des Systèmes d'Information (SNS) constitue un dispositif stratégique d'appui technique et organisationnel chargé d'accompagner l'institution dans la mise en œuvre de sa politique numérique.
À cet effet, l'IST de Mamou lance le présent appel à candidatures pour le recrutement du Directeur du Service du Numérique et des Systèmes d'Information, chargé d'assurer la direction, la coordination et le suivi des activités du service, conformément aux missions et aux conditions statutaires définies par les textes réglementaires applicables aux institutions d'enseignement supérieur.

II. MISSIONS PRINCIPALES

Le Directeur du SNS aura pour principales missions de :

- Piloter la stratégie numérique : Proposer et mettre en œuvre le plan de développement numérique de l'IST de Mamou, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'institution.
- Coordonner les activités du service : Assurer la coordination des deux sections du SNS, conformément à l'organisation réglementaire en vigueur.
- Administrer les systèmes d'information : Superviser le développement, la maintenance et l'administration des applications, réseaux, serveurs, bases de données et plateformes numériques de l'institution.
- Garantir la sécurité des systèmes : Veiller à la sécurisation des systèmes d'information, à la sauvegarde des données, à la gestion des incidents et à la continuité des services numériques.
- Accompagner la transformation numérique : Contribuer à la dématérialisation des procédures administratives, pédagogiques et scientifiques et favoriser l'intégration des outils numériques dans les activités de l'IST.
- Assurer la formation et l'assistance technique : Organiser l'accompagnement des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants dans l'utilisation des outils numériques.
- Planifier et rendre compte : Élaborer les programmes d'activités, identifier les besoins budgétaires et produire les rapports périodiques du service.
- Conseiller les autorités de l'IST : Formuler des recommandations relatives aux investissements numériques, aux infrastructures informatiques et aux choix technologiques.
- Développer les collaborations : Travailler avec les services internes et les partenaires techniques concernés afin de renforcer les capacités numériques de l'institution.

III. PROFIL RECHERCHÉ

Formation et qualifications :

- Être titulaire d'un diplôme supérieur en informatique, génie informatique, systèmes d'information, réseaux et télécommunications, cybersécurité ou dans un domaine équivalent.
- Satisfaire aux conditions statutaires, notamment en matière de diplôme, d'ancienneté et de niveau hiérarchique, prévues par les textes réglementaires applicables au poste.

Expérience professionnelle :

- Justifier d'une expérience professionnelle pertinente dans la gestion, l'administration ou la supervision de systèmes informatiques.
- Disposer d'une expérience en gestion de projets numériques et en coordination d'équipes techniques.
- Une expérience dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une structure présentant des besoins numériques similaires constituera un atout.

Compétences techniques :Bonne maîtrise des systèmes d'information, des infrastructures informatiques, des réseaux et des plateformes numériques.

- Connaissance des principes de cybersécurité, de protection des données, de sauvegarde et de continuité des services.
- Capacité à planifier et à conduire des projets de transformation numérique.
- Aptitude à élaborer des plans d'action, des programmes d'activités, des budgets prévisionnels et des rapports techniques.
- Bonne connaissance des enjeux liés à la digitalisation des procédures administratives, pédagogiques et scientifiques.

Compétences managériales et personnelles :

- Leadership et aptitude à coordonner des équipes pluridisciplinaires.
- Sens de l'organisation, de la planification et de la gestion des priorités.
- Bonnes capacités de communication, d'analyse et de rédaction administrative.
- Rigueur, intégrité, discrétion professionnelle et respect de la confidentialité.
- Capacité à conseiller les autorités et à travailler en collaboration avec les différents services de l'institution.

Les conditions précises d'éligibilité seront appréciées au regard des textes réglementaires en vigueur et des exigences de l'autorité compétente.

IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés doivent fournir un dossier comprenant :

1. Une lettre de motivation adressée à l'autorité compétente de l'IST de Mamou.
2. Un curriculum vitae (CV) détaillé et actualisé.
3. Les copies des diplômes et attestations de formation.
4. Les pièces justificatives du statut administratif et du niveau hiérarchique requis, le cas échéant.
5. Les attestations de travail ou tout autre document justifiant l'expérience professionnelle.
6. Une note de vision stratégique présentant les priorités de développement du SNS à l'IST de Mamou pour les trois (3) premières années.
7. 7. Tout autre document exigé par les textes applicables ou précisé dans le cadre de la procédure officielle de recrutement.

V. MODALITÉS DE DÉPÔT

Les dossiers de candidature doivent être transmis par courrier électronique à l'adresse suivante : sayonfromnora@gmail.com
La mention obligatoire en objet du courriel est : « Candidature – Directeur du SNS ».
Date limite de dépôt : 25 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Conakry).
Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite pourra être écarté.

VI. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le processus de sélection sera conduit par une commission désignée par les autorités compétentes de l'IST de Mamou. Il comprendra les étapes suivantes :

1. Vérification de l'éligibilité administrative : Examen de la conformité des dossiers et vérification du respect des conditions statutaires requises.
2. Présélection sur dossier : Évaluation des qualifications, de l'expérience professionnelle et des compétences pertinentes.
3. Test technique écrit : Évaluation des connaissances en systèmes d'information, en cybersécurité et en gestion de projets numériques.
4. Entretien oral et managérial : Appréciation de la vision stratégique, des aptitudes de leadership, des capacités de communication et de la maîtrise des enjeux numériques de l'enseignement supérieur.
5. Transmission des résultats : Soumission des résultats et de la proposition de candidature à l'autorité compétente, en vue de la nomination conformément aux textes applicables.

L'évaluation pourra s'appuyer sur une grille de notation portant notamment sur la formation, l'expérience professionnelle, les compétences techniques, la vision stratégique, les aptitudes managériales et la capacité de communication.
L'IST de Mamou garantit l'examen des candidatures dans le respect des principes d'équité, de transparence et d'égalité des chances. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Fait à Mamou, le 19 octobre 2026
Le Directeur général de l'IST de Mamou
Dr Hamidou BARRY

CRIEF : 78 milliards de GNF en jeu, la défense de Mandian Sidibé conteste le rapport de l'IGE



Au terme d'une journée d'interrogatoire devant la Chambre de jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), ce vendredi 30 octobre 2026, les avocats de Mandjan Sidibé et ceux de la partie civile ont livré des appréciations divergentes sur les débats.

Alors que la défense estime que son client a apporté des éléments de réponse aux faits qui lui sont reprochés, la partie civile considère que plusieurs questions relatives à la gestion financière de l'Office guinéen de publicité (OGP) restent à éclaircir.

Poursuivi pour des faits présumés de détournement portant sur 78 milliards de francs guinéens, l'ancien directeur général de l'OGP a notamment été interrogé sur sa gestion de la société et sur les conclusions du rapport de l'Inspection générale d'État (IGE), qu'il conteste.

À la sortie de l'audience, son avocat, Me Seydou Traoré, s'est déclaré satisfait du déroulement des débats. Il estime que cette comparution a permis à son client de présenter sa version des faits devant la juridiction.

« Aujourd'hui, nous avons eu l'occasion de nous exprimer librement sur un débat qui a fait tant de bruit dans la cité. Nous avons donné notre part de vérité. Au vu des débats, vous comprendrez que tout ce qui a été dit contre nous n'est pas fondé », a-t-il déclaré.

La défense a particulièrement insisté sur les conditions d'élaboration du rapport de l'IGE. Me Seydou Traoré estime que son client n'a pas été associé à la procédure de vérification pour présenter ses observations.

« Leur rapport doit être contradictoire. Or, Monsieur Mandjan n'a jamais été appelé pour donner sa version des faits », a-t-il soutenu.

L'avocat a également rappelé que l'OGP est une société anonyme régie par les textes de l'OHADA. Il a évoqué la certification des comptes de l'exercice 2022-2023 par un commissaire aux comptes, affirmant que les états financiers concernés avaient été transmis à la Cour des comptes sans qu'aucune irrégularité ne soit relevée, selon les éléments qu'il a présentés.

De son côté, Me Christophe Labilé Kolié, avocat de la partie civile, a mis l'accent sur les questions financières soulevées dans le dossier. Il estime que les explications de l'ancien directeur général doivent permettre de mieux comprendre les mouvements de fonds enregistrés pendant sa gestion.

Il a notamment évoqué les variations de la masse salariale, les marchés publics et les différentes dépenses effectuées au sein de l'OGP.

« Quand on gère, il faut pouvoir rendre compte et, lorsqu'il y a une procédure à suivre, il faut pouvoir la respecter », a déclaré l'avocat.

Me Christophe Labilé Kolié a également soulevé la question de l'utilisation des ressources de la société et des versements éventuellement effectués au profit de l'État guinéen, présenté comme son unique actionnaire.
Selon les chiffres que l'avocat de la partie civile a avancés à l'audience, sur un montant de 108 milliards de francs guinéens évoqué dans le dossier, 52 milliards auraient été consacrés à la masse salariale. Il estime que des précisions supplémentaires sont nécessaires sur les recettes, les dépenses et les paiements effectués durant la période concernée.

Au-delà de ces positions divergentes, les débats ont principalement porté sur la portée du rapport de l'Inspection générale d'État, la gestion financière de l'OGP et les justifications attendues sur les opérations concernées.

La Chambre de jugement de la CRIEF a finalement renvoyé l'affaire au 2 décembre 2026 pour la poursuite des débats.

Medias : la FEPAP-GUI plaide pour une revalorisation de la subvention à 15 milliards fg



La Fédération patronale des professionnels des médias de Guinée (FEPAP-GUI) hausse le ton sur la question du financement de la presse. En visite au siège de la Haute Autorité de la Communication (HAC), ce vendredi 30 octobre 2026, la délégation conduite par son président, Amadou Tham Camara, a plaidé pour une revalorisation substantielle de la subvention annuelle accordée par l'État aux médias, dont le montant est resté inchangé depuis 2009.
À cette occasion, le nouveau bureau exécutif de la FEPAP-GUI a été officiellement présenté à Boubacar Yacine Diallo, président de l'institution de régulation.
Au-delà de cette démarche de présentation, la rencontre a été l'occasion pour la nouvelle organisation patronale de soulever plusieurs préoccupations liées à la situation économique des entreprises de presse en Guinée.
Au cœur des échanges figurait notamment la subvention publique aux médias. Fixée à 3 milliards de francs guinéens depuis 2009, cette enveloppe devrait, selon la FEPAP-GUI, être portée à 15 milliards de francs guinéens pour tenir compte de l'évolution du contexte économique et des mutations profondes du paysage médiatique.
Pour justifier cette revendication, Amadou Tham Camara a notamment évoqué la dépréciation du franc guinéen face au dollar américain et l'augmentation des charges auxquelles les entreprises de presse sont confrontées.
« Nous avons demandé 15 milliards parce que c'est ce que vaut aujourd'hui la subvention. En 2009, un dollar valait 3 000 francs guinéens. Aujourd'hui, il avoisine les 10 000 francs. Depuis 2009, la subvention est restée à 3 milliards, en dépit de tous les changements intervenus dans le paysage médiatique », a-t-il souligné.

La concurrence des plateformes numériques en question

Le président de la FEPAP-GUI a également attiré l'attention sur les difficultés croissantes des médias traditionnels, confrontés à la transformation numérique et à la concurrence des grandes plateformes internationales, qui captent une part importante des recettes publicitaires.

« Au même moment, nous subissons une concurrence déloyale des plateformes numériques que sont Facebook, Google, TikTok, j'en passe. Nous perdons ainsi beaucoup de recettes publicitaires. Il est donc important que l'État travaille sur la taxation de ces plateformes numériques. Une partie des revenus qui en seront générés pourrait être fléchée vers le financement de la presse », a-t-il plaidé.

À travers cette démarche, la FEPAP-GUI entend placer la question de la viabilité économique des entreprises de presse au centre du dialogue avec les autorités. La nouvelle organisation patronale affiche ainsi son ambition de contribuer à la restructuration et à l'assainissement du secteur, tout en obtenant des pouvoirs publics un accompagnement financier adapté aux réalités actuelles du marché médiatique guinéen.

Guineenews

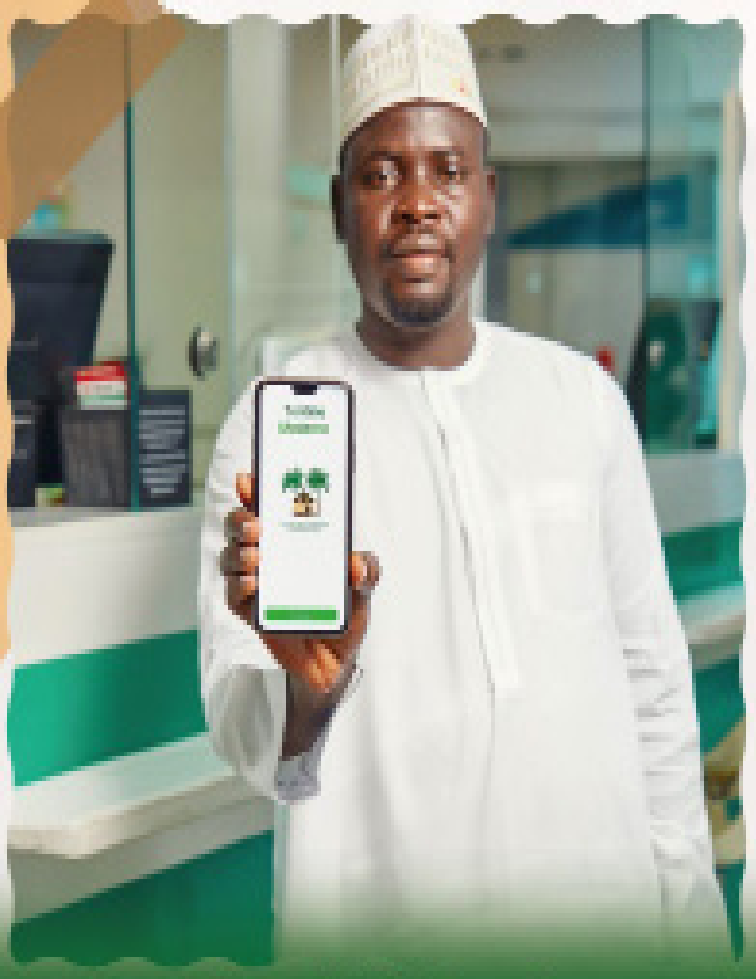
Crédit money

CREDIT MOBILE

TONTINE MODERNE

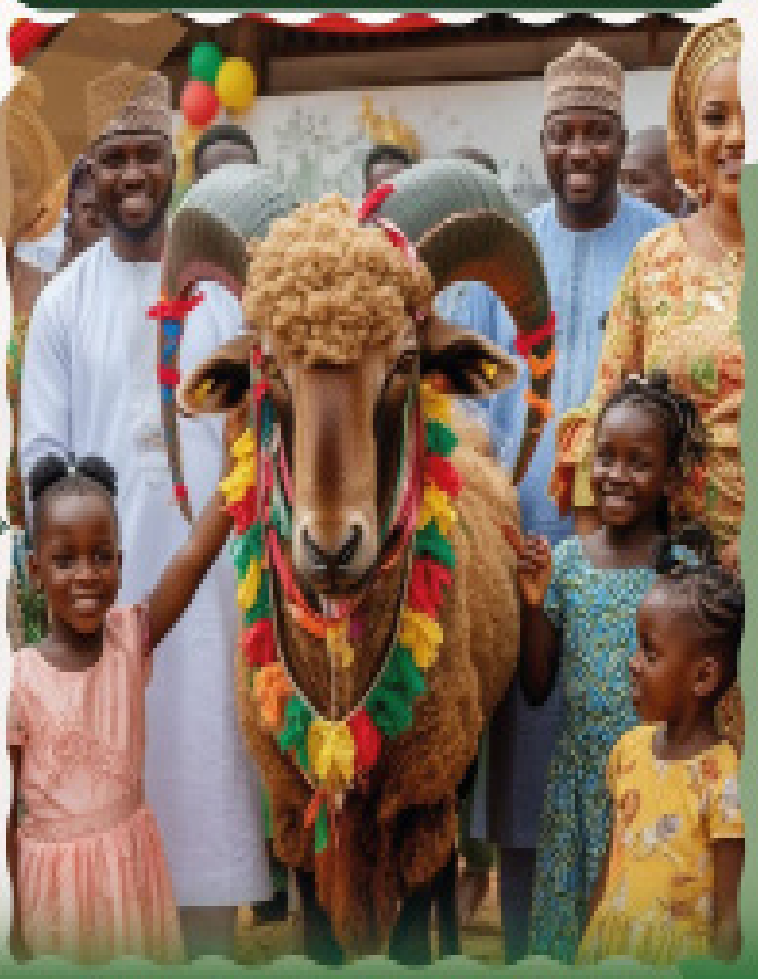
ANTICIPER POUR CÉLÉBRER

JANVIER



Si toi de janvier
décides d'activer la Tontine Moderne du CRG aujourd'hui

JOUR DE TABASKI



... Toi du ***jour de la Tabaski***
n'auras pas à t'inquiéter pour le prix du bœuf, les bijoux de la mariée ou la réception.

CREDIT RURAL DE GUINEE

CONTACTEZ- NOUS **626 55 55 55**

Ensemble travaillons pour notre réussite

#Meilleure microfinance 2025